



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 décembre 2023**

Délégués en exercice 13  
Délégués présents 9  
Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 07/12/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, LACROIX Benoît, MAURICE Claude.

Monsieur Patrick DUCHEMIN a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 18/12/2023

**2023-13-01 - OBJET : MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission de Monsieur Stéphane TAPIÉ, 2<sup>ème</sup> adjoint aux Affaires scolaires reçue par Monsieur le Sous-Préfet en date du 04 décembre 2023.

Monsieur le Maire informe que le Conseil dispose d'un délai de 15 jours pour procéder à l'élection d'un éventuel remplaçant.

Il rappelle, également, que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal soit 4 adjoints au maximum.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-2,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de maintenir le nombre d'adjoints à 3

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Patrick DUCHEMIN

Le Maire,  
Pascal GENOUD







**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 décembre 2023**

Délégués en exercice	13
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 07/12/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, LACROIX Benoît, MAURICE Claude.

Monsieur Patrick DUCHEMIN a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 18/12/2023

**2023-13-02 - OBJET : ÉLECTION DU NOUVEL ADJOINT ET DÉTERMINATION DU RANG**

Le Conseil municipal ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7 et les articles L 2122-7-1 ;  
Vu la délibération du Conseil municipal maintenant le nombre d'adjoints à trois ;

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin secret et à la majorité absolue.  
Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Election de l'adjoint**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Nombre de bulletins : 10  
Bulletins blancs ou nuls : 2  
Suffrages exprimés : 8  
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Julie PRETI 8 voix (huit)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'adjointe élue gardera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

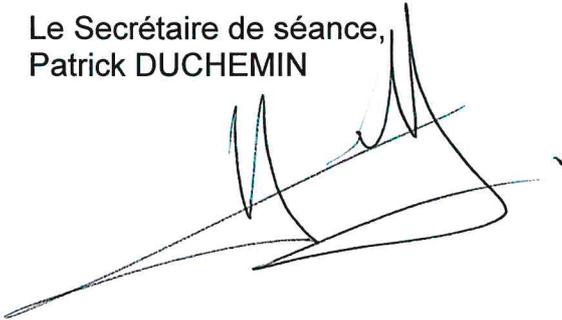
Madame Julie PRETI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième adjointe au maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Patrick DUCHEMIN



Le Maire,  
Pascal GENOUD

